

# Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Eure

## Olympique Actu 27

Bienvenue sur la Newsletter du  
CDOS 27.

Vous y retrouverez les actus,  
les actions réalisées et les  
projets sportifs dans le  
département.



## Sommaire

- L'assemblée générale du CDOS 27
- Point information : l'utilisation des sigles et symboles 'Olympiques'
- Le contrat d'engagement républicain CER
- Égale à égal dans le sport, **seconde action**
- Le Pass'sport : renouvellement et simplification

Newsletter  
N°3



# Olympique Actu 27

## L'Assemblée Générale du CDOS 27



**Jeudi 7 avril 2022**

Le jeudi 7 avril dernier se tenait l'assemblée générale ordinaire du Comité Olympique et Sportif de l'Eure devant une quarantaine de comités départementaux et Monsieur Renault nouveau directeur du service des sports du département. L'occasion cette année, de pouvoir enfin se retrouver en présentiel, gracieusement accueillis dans les locaux du Conseil Départemental de l'Eure à Evreux.

Cette Assemblée Générale a pour but de revenir sur les temps forts et les projets de l'année, au programme :

- Rapport d'activités, financier,
- Vote des cotisations
- Vote du budget 2022...

L'Assemblée Générale s'est clôturée autour d'un verre de l'amitié.



Toute l'année nous oeuvrons sur tous les terrains pour permettre au sport de perdurer et d'être découvert sur tout notre territoire.

Il est placé prioritairement dans le cadre des missions d'intérêt général librement consenti par le mouvement sportif.

Nous remercions tous les comités ainsi que les bénévoles qui oeuvrent toute l'année pour le sport et ses projets.



**Retrouvez le compte rendu de l'AG sur notre site internet**





# Olympique Actu 27

## Point information : L'utilisation des logos, noms emblèmes olympiques

---



### Les marques "Olympiques" protégées par la loi

L'article L. 141-5 du Code du sport pose le principe suivant : « Le Comité national olympique et sportif français CNOSF, est propriétaire des **emblèmes olympiques nationaux** ainsi que des termes "**jeux Olympiques**", "**olympisme**", "**olympiade**" et du sigle "**JO**".



### Les propriétés olympiques comprennent :

- les 5 anneaux en une ou cinq couleurs
- Le drapeau constitué d'un fond blanc sur lequel figure les 5 anneaux.
- La devise « Citius, altius, fortius » dans sa version originelle ou traduite.
- L'hymne composée par Spiros Samara.
- Les identifications telles que « Jeux Olympiques », « Jeux de l'Olympiade »... concerne, entre autres tout terme comprenant les mots « Olympique », « Olympiade »...
- Les emblèmes Olympiques : il s'agit d'un dessin associant les anneaux olympiques à un autre élément distinctif.
- La flamme Olympique qui est allumée à Olympie sous l'autorité du CIO.
- Le flambeau, encore appelé torche, qui est un flambeau, ou torche, portable ou sa réplique.



### L'impossibilité d'utiliser les propriétés olympiques

Toutes ces propriétés appartiennent exclusivement au **Comité national olympique et sportif français** qui en détient seul les droits d'usage. Le jeux olympiques sont la propriété exclusive du **CIO** qui est titulaire de tous les droits s'y rapportant (exploitation, accès et diffusion...).



Depuis 1992 et les Jeux Olympiques d'hiver d'Albertville, le CNOSF dispose du droit d'agir en France contre toute utilisation non-autorisée des termes et symboles propres aux JO, sans un accord cette utilisation pourra se voir doter de sanctions.





# Olympique Actu 27



## Le contrat d'engagement républicain



### Le CER qu'est-ce que c'est ?

Le contrat d'engagement républicain (CER), est une condition à l'octroi de subventions publiques.

C'est une série d'engagements auxquels doit souscrire toute association ou fondation qui :

- ➔ Sollicite une subvention d'une administration publique
- ➔ Fait une demande d'agrément de l'état
- ➔ Ou souhaite accueillir un volontaire en service civique

### Obligations des associations

« Toute association ou fondation qui sollicite l'octroi d'une subvention [...] s'engage, par la souscription d'un contrat d'engagement républicain :

- **A respecter** les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine, ainsi que les symboles de la République au sens de l'article 2 de la Constitution ;
- **A ne pas remettre en cause** le caractère laïque de la République ;
- **A s'abstenir** de toute action portant atteinte à l'ordre public.

A noter : le formulaire de subvention mentionnera désormais que le demandeur s'engage à respecter les principes du contrat d'engagement républicain au risque de :

- **5 ans d'inéligibilité à l'agrément service civique**
- **Retrait de la subvention, de l'agrément, ou encore des aides versées pour l'accueil d'un jeune en service civique.**



### A retenir

<b>Associations concernées</b>	Toute association qui :	demande une subvention publique,	demande un agrément de l'Etat,	demande un service civique.
<b>Principes à respecter</b>	Liberté, égalité, fraternité Caractère laïque de la République Dignité de la personne humaine	Symboles de la République Ordre public	Déclinaison en 8 engagements par le CER	
<b>Obligations concrètes</b>	Information des membres par tout moyen	Veiller au respect du CER par ses dirigeants et membres, et faire cesser les manquements.		
<b>Rappel des sources</b>	Loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République	Loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations. Art. 10-1: Principes généraux Art. 25-1: Agréments de l'Etat	Code du service national Art. L120-30 Art. L120-31	Loi du 17 juillet 2001 portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel Art. 8 : Agrément jeunesse et éducation populaire
			Projet de décret pris pour l'application de l'art 10-1 de la loi du 12 avril 2000	

Source :  
document COFAC - Association  
Loi 1901  
22 rue Oberkampf - 75011  
PARIS [www.cofac.asso.fr](http://www.cofac.asso.fr)



# Olympique Actu 27



## Égale à égal dans le sport, vous aider à aller plus loin...

Égale à égal dans le sport est un appel à initiatives lancé par le CDOS 27 & 76. Il a pour objectif de soutenir et de valoriser les actions portant sur **la place des femmes et des filles dans le sport**.

Pour cette première édition, nous avons 5 lauréats, chacun possédant des actions intéressantes et différentes.

Nous vous présenterons une des ces actions sur chacun de nos numéros.

Dans notre newsletter précédente nous vous avons parlé de l'action "**Sport pour elles**" du comité départemental d'athlétisme de l'Eure. Cette fois-ci nous allons vous parler de l'action "**Développement du cyclisme au féminin**" de l'association cycliste de Montivilliers.



### CAP SUR : L'association cycliste de Montivilliers avec l'action "développement du cyclisme au féminin"



L'action "**développement du cyclisme au féminin**" est à l'initiative de l'association cycliste de Montivilliers en Seine maritime.

#### Dans quel but ?

Développer la pratique du cycliste féminin en rendant le sport davantage accessible.

#### De quoi s'agit-il ?

L'association cycliste de Montivilliers souhaite créer une section cycliste féminine en proposant un prêt de vélo pour inciter à la pratique de la discipline en supprimant le coût d'achat du matériel.

Le club souhaite également impliquer davantage les femmes dans l'encadrement de la structure.

#### Objectifs ?

Dans les cinq ans à venir, le club se fixe un objectif en ce qui concerne le nombre de licenciées féminines d'une augmentation de 25%.





# Olympique Actu 27

## Le pass'sport : Renouvellement et simplification

### ➔ Simplification



#### Ce qui ne change pas



Mêmes aides financières

Mêmes bénéficiaires

Mêmes structures

➔ Période + lisible : 1er juin au 31 décembre

- Ouverture du dispositif à l'ensemble **des étudiants boursiers d'état**
- Courriel et SMS avec un **code individuel**
- Mise en ligne de la plateforme à partir de fin juin
- Portail usager avec toutes les informations nécessaires
- Réduction de 50 euros sur présentation du code
- Déclaration simplifiée par le club sur LCA (compte asso) : saisir le code du bénéficiaire
- Remboursement direct du club par l'Etat

### Comité Départemental Olympique Et Sportif



### Nous Contacter



02.32.25.95.56



BP :40226  
cdos27@wanadoo.fr



www.cdos27.com



2 Route des falaises  
27100 Val-de-Reuil